



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU MERCREDI 07 MAI 2014

*_*_*_*

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents : Roger LAURENS, Jean-Pierre GABEL, Stéphane MALET, Régis BAYLE, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, Hubert BARBADO, Joël CORBIN, Martine VOLLE-WILD, Bernard POUJOL, Claude MARTIN, Marcel BOURRIER, Alain DURAND, Jean-Marie BRUNEL, Francine ARBUS, Jean-Michel DERICK, Roland CANAYER, Christian CHATARD, Hélène PRADEILLES, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, Martine DURAND, Thierry FINIELS, Patrick DARLOT, André ROUANET, Sylvie ARNAL, Laurence AUDREN, Clémence BOISSON, Alessandro COZZA, Anne DENTAN, Anne-Laure GARRIGUES, Lionel GIROMPAIRE, Pascal GOETZINGER, Christian LANGET, Pierre MULLER, Gérald GERVASONI, Nicole GROS, Pascaline DRUYER, Laurent PONS.

Excusés : Sophie ALAZARD, Éric DOULCIER, Denis SAUVEPLANE.

Procurations : Sophie ALAZARD à Christian LANGET, Éric DOULCIER à Sylvie ARNAL, Denis SAUVEPLANE à Pascal GOETZINGER.

Secrétaire de séance : Patrick DARLOT.

01 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions de la loi du 06 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Conseil de Communauté, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil de Communauté, après discussion, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

02 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014 DU BUDGET ABATTOIR

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions de la loi du 06 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Conseil de Communauté, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil de Communauté, après discussion, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

03 - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

Rapporteur : Roland CANAYER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics, et notamment ses articles 1,2,4,8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 97 agents,

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE de la création d'un Comité Technique.

Celui-ci sera constitué de manière paritaire de :

- 3 représentants titulaires du personnel, 3 suppléants.
- 3 représentants titulaires de la Collectivité, 3 suppléants.

PRECISE qu'un exemplaire de la présente délibération sera remis aux organisations syndicales.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04 - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président informe les Conseillers que l'Office de Tourisme des Cévennes Méridionales, fonctionne en régie communautaire à autonomie financière dotée d'une personne morale propre.

Il rappelle que par délibération du 29 avril 2014, le nombre des administrateurs de l'Office de Tourisme des Cévennes Méridionales est fixé à 21 membres :

- 11 membres titulaires et 11 membres suppléants élus parmi les Conseillers Communautaires
- 10 membres titulaires et 10 membres suppléants (nommés par le Conseil de Communauté sur proposition du Président) issus du monde des professionnels du tourisme et/ou des personnalités compétentes.

Afin de mettre en place le nouveau Conseil d'Administration, il convient de procéder à l'élection des 11 membres titulaires et suppléants qui représenteront la Communauté de Communes du Pays Viganais, et de nommer les 10 membres titulaires et suppléants représentant le collège des professionnels du tourisme et/ou personnalités compétentes.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

DESIGNE les membres titulaires et suppléants représentant la Communauté de Communes du Pays Viganais.

APPROUVE la nomination des membres titulaires et suppléants représentant le collège des professionnels du tourisme et/ou personnalités compétentes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Renouvellement du Conseil d'Administration OTC – 2014

- **11 membres élus représentant la Communauté de Communes du Pays Viganais**

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1	Roland CANAYER	Jean BOULET
2	Laurent PONS	Jean-Marie BRUNEL
3	Marie-Renée LAURENT	Jean-Pierre GABEL
4	Nicole GROS	Daniel CARRIERE
5	André ROUANET	Stéphane MALET
6	Pascal GOETZINGER	Gérard SEVERAC
7	Roger LAURENS	Thierry FINIELS
8	Régis BAYLE	Laurence AUDREN
9	Francine ARBUS	Marcel BOURRIER
10	Martine DURAND	Claude MARTIN
11	Hubert BARBADO	Jean-Michel DERICK

- **10 membres nommés représentant le collège des professionnels du tourisme et/ou personnalités compétentes**

	REPRESENTANT	NOM DU TITULAIRE	NOM DU SUPPLEANT
1	Hôtellerie de Plein Air	Jean-Robert TRIAIRE	Armand BRESSON
2	Hébergement/Gîtes	Bruno MONTET	Marc GONFRIER
3	Activités de Pleine Nature	Charles POINSOT	Romain BEUCHER
4	Restauration/Hôtellerie	Serge BESSE	David BREAU
5	Café de Pays	Virginie DEGOIS	Peggy GONZALEZ
6	Agriculture	Véronique SALLES	Hélène CHAHOUR
7	ADRT	Monsieur le Directeur ou Madame la Directrice	Abdelhak MAATOUG
8	CCI	Christophe LIEURE	Pascal BRUNEL
9	Union des Professionnels du Pays Viganais	Odile VERAMENDI	François PELON
10	Chambres d'Hôtes	Suzanne LAMOUREUX	Michel THOME

05 -ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE L'OFFICE INTERCOMMUNAUTAIRE DE TOURISME SUD CEVENNES : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil de Communauté en date du 04 décembre 2013 désignant les représentants de la Communauté de Communes du Pays Viganais au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Préfiguration de l'Office Intercommunautaire de Tourisme Sud Cévennes (OIT).

Il rappelle que suite aux élections du printemps dernier, il convient de délibérer pour désigner de nouveaux représentants.

Conformément aux statuts de l'Association, la Communauté de Communes est représentée par 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Titulaires	Suppléants
Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais	André ROUANET
Président de l'Office de Tourisme Communautaire	Clémence BOISSON
Laurent PONS	
Régis BAYLE	

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DESIGNE les membres titulaires et suppléants inscrits dans le tableau ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes du Pays Viganais au sein du Conseil d'Administration de l'Association de Préfiguration de l'Office Intercommunautaire de Tourisme Sud Cévennes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle la délibération du 29 avril 2014 fixant la composition du Conseil d'Administration du C.I.A.S. comme suit :

- Le Président (de droit le Président de la Communauté de Communes)
- 5 membres parmi les Conseillers Communautaires
- 5 membres nommés par le Président : les membres désignés doivent représenter des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations familiales (UDAF), des associations de retraités ou personnes âgées, des associations de personnes handicapées ou autres participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Afin de mettre en place le nouveau Conseil d'Administration, il convient de procéder à l'élection des 5 membres qui représenteront la Communauté de Communes du Pays Viganais, selon le mode de scrutin UNINOMINAL. Monsieur le Président fait part aux Conseillers des candidatures reçues et procède à l'élection.

Les représentants de la société civile seront quant à eux nommés par arrêté du Président à l'issue de l'affichage réglementaire d'une durée de 15 jours de la délibération du 29 avril 2014 sus visée.

Membres élus représentant la CC du Pays Viganais
1. Jean-Pierre GABEL
2. Sophie ALAZARD
3. Hubert BARBADO
4. Christian CHATARD
5. Pascaline DRUYER

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

DESIGNE les membres indiqués dans le tableau ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes du Pays Viganais au sein du Conseil d'Administration du C.I.A.S.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

07 – MISSION LOCALE GARRIGUE ET CEVENNES : DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale Garrigue et Cévennes a pour vocation l'insertion des jeunes.

Dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes du Pays Viganais concernant le soutien aux organismes chargés de l'insertion professionnelle, et conformément aux statuts de la Mission Locale Garrigue et Cévennes, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants afin de siéger au Conseil d'Administration.

Membres titulaires	Membres suppléants
Gérald GERVASONI	Clémence BOISSON
Alessandro COZZA	Pascaline DRUYER
Bernard POUJOL	Laurent PONS

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DESIGNE les membres titulaires et suppléants indiqués dans le tableau ci-dessus pour le représenter au sein du Conseil d'Administration de la Mission locale Garrigue et Cévennes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

08 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE : DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E)

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du lycée, conformément à la réglementation.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Gérald GERVASONI pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du lycée.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

09 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE : DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E)

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du collège, conformément à la réglementation.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

DESIGNE Madame Martine VOLLE-WILD pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du collège.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

REMERCIEMENTS

NOM	MOTIFS
ASSOCIATION KAMISHIBAI	Pour la subvention accordée à l'organisation des « Eclats de Lire de Printemps »
TEAM AUTO VIGANAIS	Pour l'aide indispensable à la bonne organisation de la 13 ^{ème} édition du rallye du Pays Viganais.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Anne-Laure GARRIGUES demande s'il est possible d'avoir une présentation des différentes structures de la Communauté de Communes, avec pour chacune d'elles le personnel rattaché, la capacité d'accueil...

Monsieur le Président lui répond favorablement.

Monsieur Stéphane MALET demande si la possibilité de délocaliser les réunions du Conseil Communautaire dans les communes peut être étudiée.

Monsieur le Président répond que le principe est validé. Il précise que la prochaine réunion se tiendra à la Maison de l'Intercommunalité et demande s'il y a des communes candidates pour accueillir la suivante.

Monsieur Stéphane MALET indique que la commune de Arre est candidate, pour permettre aux habitants du village d'y assister.

Monsieur le Président informe que la réunion suivante se tiendra à Arre puis lève la séance.